



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DES BORDS DE SEINE
Héricy / Samoreau / Vulaines-sur-Seine / Fontaine-le-Port / Féricy / Machault
6, rue Riché - 77870 VULAINES-SUR-SEINE

COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2025
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février à 19h30, les membres composant le comité syndical du Syndicat du Collège des Bords de Seine régulièrement convoqués le 23 janvier 2025 se sont réunis à la mairie d'Héricy, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Yannick TORRES, Président.

Etaient présents :

Yannick TORRES Président, David POTTIER Vice-Président, Pascaline COPPE, Béatrice MOTHRE, Marie-Ange IMBERT, Aurélien FAIVRE, Laurent SIGLER.

Absents excusés :

Catherine FOURGOUX, Cécile DJORDJEVIC, Patrick CHADAILLAT
Frédéric LALAUERIE, pouvoir à Béatrice MOTHRE
Christian POTEAU, pouvoir à Marie-Ange IMBERT,

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et la séance est ouverte à 19h30.
David POTTIER est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 26 novembre 2024.
2. Acquisition de la parcelle AE 566. Retour du contrôle de la légalité.
3. Information concernant la subvention d'Ile de France Mobilité.
4. Présentation des dépenses réalisées en 2024, et premières prévisions budgétaires pour 2025.
5. Questions diverses

Monsieur le Président propose d'ajouter en point n° 5 « DOB », et de reporter le point n°5 en « Questions et informations diverses » au point n°6.

Après délibération, le Comité, à l'unanimité des membres présents et représentés, procède au vote à main levée et accepte l'ajout d'un nouveau point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024.

Il est proposé aux membres de valider le procès-verbal de la séance précédente.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Acquisition de la parcelle AE 566. Retour du contrôle de la légalité.

Suite au dernier Comité du 26 novembre 2024, nous avons pris contact avec le contrôle de la légalité au sujet de la parcelle AE 566, afin de savoir si l'on peut l'acheter en tant que Syndicat et la rétrocéder à la commune.

Dans un premier temps, le contrôle de la légalité nous a contacté afin de connaître le pourquoi de notre question, n'en comprenant pas forcément le fondement, à la lecture de la convention relative à la passerelle.

Suite à cet entretien, des documents complémentaires ont été demandés (informations cadastrales sur la parcelle, informations sur les propriétaires et les échanges ayant eu lieu avec ces derniers...) et transmis.

Enfin, en réponse, le contrôle de la légalité indique la possibilité de l'achat et de la rétrocession et nous en indique les modalités.

Ainsi, deux possibilités s'offrent à nous, soit le rachat par le Syndicat, soit le rachat par la commune de Vulaines, pour un montant de 5 000€.

Monsieur Sigler informe qu'il ne souhaite pas prendre part au vote concernant l'achat de la parcelle.

Après délibération, les membres votants et représentés, procèdent au vote.

Pour l'achat de la parcelle par le Syndicat, les 8 membres votants et représentés vote contre.

Pour l'achat de la parcelle par la commune de Vulaines, les 8 membres votants et représentés vote pour.

Ainsi, l'achat de la parcelle par la commune de Vulaines est adopté à l'unanimité des 8 membres votants et représentés.

3. Information concernant la subvention d'Ile de France Mobilité.

A l'heure actuelle, la nouvelle convention de financement avec Ile-de-France Mobilités concernant l'aménagement de la Gare routière du collège est toujours en attente de signature par la Région.

Une demande de mandatement d'office pour le remboursement de la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole pour ces mêmes travaux a été demandé par celui-ci auprès de la Préfecture.

Malgré de multiples échanges avec Madame Gallard de la Préfecture et Madame Cuif de la Trésorerie, nous avons été dans l'obligation d'émettre ce mandat sur le budget 2024, pour un montant de 387 000 €.

Notre capacité de financement, à l'heure actuelle et sans la subvention, ne nous permet pas de solder ce mandat. C'est pourquoi Madame Cuif nous conseille de proposer un échéancier au Crédit Agricole en commençant par un premier versement de 45 000€, dans l'attente du versement de la subvention.

Par ailleurs, étant donné la situation financière actuelle du syndicat, il serait souhaitable de mettre au paiement les participations des communes au plus vite.

Le Président rappelle que la cotisation demandée aux Communes membres est restée à 15€/habitants depuis 2020.

C'est pourquoi il est proposé au Comité de fixer la participation des communes à hauteur de 17 € par habitant, soit une augmentation de 2€ par habitant, et ce, tant que le syndicat ne fera pas apparaître de besoin de trésorerie supplémentaire ou inférieur.

Le montant prévisionnel est donc de :

VILLE	NOMBRE HABITANTS	PARTICIPATIONS
MACHAULT	793	13 481,00 €
FONTAINE LE PORT	1 028	17 476,00 €
FERICY	601	10 217,00 €
HERICY	2 675	45 475,00 €
SAMOREAU	2 410	40 970,00 €
VULAINES SUR SEINE	2 794	47 498,00 €
TOTAL	10 301	175 117,00 €

Après délibération, la participation des communes est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Présentation des dépenses réalisées en 2024 et premières prévisions budgétaires pour 2025.

Tableau récapitulatif des emprunts

2025	CAISSE EPARGNE 8565293 DESAMIANTAGE DEMOLITION	CAISSE EPARGNE 8995361 LIAISON DOUCE ET PASSERELLE	CREDIT AGRICOLE 658550 TRAVAUX GARE ROUTIERE	CREDIT AGRICOLE 851728 TRAVAUX GARE ROUTIERE 2018
Reliquat 2024	9 365,73 €			
JANVIER	9 365,73 €			3 137,00 €
FÉVRIER			2 590,66 €	
MARS				
AVRIL	9 365,73 €			3 125,63 €
MAI		82 446,40 €	2 590,66 €	
JUIN				
JUILLET	9 365,73 €			3 114,25 €
AOÛT			2 590,66 €	
SEPTEMBRE				
OCTOBRE	9 365,73 €			3 102,88 €
NOVEMBRE			2 590,66 €	
DÉCEMBRE				
TOTAL	46 828,65 €	82 446,40 €	10 362,64 €	12 479,76 €
TOTAL ANNEE		152 117,45 €		
FIN	Octobre 2029	Mai 2032	Août 2042	Octobre 2038

Informations sur le budget 2025

2025	RECETTES	DEPENSES
PARTICIPATION DES COMMUNES 2024	154 515,00 €	
EMPRUNTS		152 118,00 €
MANDATEMENT OFFICE-CA		387 000,00 €
SUBVENTION IDF MOBILITE	X	
INTERÊTS EMPRUNT CA		?
VERSEMENT EXCEPTIONNEL CA		45 000,00 €
INDEMNITES		10 799,00 €
COTISATIONS SALARIALES		1 782,00 €
FACTURE MAINTENANCE LOGICIEL		610,00 €
CERTIFICAT CERTINOMIS Dématérialisation acte		445,00 €
PARCELLE		5 000,00 €
REGULARISATION COTISATIONS (URSSAF et Prélèvement à la source)		?
TOTAL	154 515,00 €	602 754,00 €

Trésorerie estimée à ce jour environ 90 000€

5. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Suite à la présentation de ces diverses informations budgétaires, et après délibération, le DOB est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

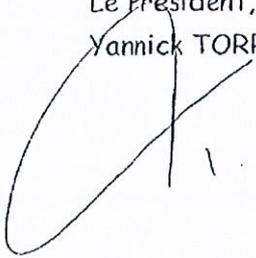
6. Questions et informations diverses

Il est demandé si l'assurance a bien été contractée par la Commune de Vulaines, comme évoqué lors du Comité du 15 octobre 2024. L'information est à vérifier auprès de Vulaines.

Au vu des documents présentés, du tableau des emprunts, des prévisions 2025 et de la discussion du DOB, l'ensemble des élus présents ou représentés demandent au Président du Syndicat de se rapprocher de Monsieur le Maire de Vulaines (siège du Syndicat) afin de pouvoir disposer de l'entièreté des documents d'archives papiers et numériques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.

Le Président,
Yannick TORRES



Le secrétaire,
David POTTIER

